

Tarifs des prestations communales

mis à jour en janvier 2026

Prestations		Tarifs	Délibérations du Conseil Municipal	
			Date	Numéro
Cimetière	Concession 2,50 m ²	200,00 € (80 € / m ²)	06/12/2024	DE_2024_064
	Concession 5,00 m ²	400,00 € (80 € / m ²)	06/12/2024	DE_2024_064
	Case columbarium	600,00 €	11/12/2009	/
Réseaux	Branchement d'eau potable (prise en charge, vanne et bouchon à clé)	250,00 €	02/09/2016	DE_2016_095
	Abonnement au réseau d'eau (regard et compteur)	370,00 €	02/09/2016	DE_2016_096
	Remplacement d'un compteur d'eau	70,00 €	02/09/2016	DE_2016_098
	Pose d'un regard d'eau	300,00 €	02/09/2016	DE_2016_094
	Raccordement au réseau d'assainissement	950,00 €	12/12/2025	DE_2025_106
Eau	Location de compteur de diamètre 15	40 € / an, 20 € / 6 mois	06/12/2024	DE_2024_065
	Location de compteur de diamètre 32	80 € / an, 40 € / 6 mois	06/12/2024	DE_2024_065
	Location de compteur de diamètre 40	100 € / an, 50 € / 6 mois	06/12/2024	DE_2024_065
	Location de compteur de diamètre 50	150 € / an, 75 € / 6 mois	06/12/2024	DE_2024_065
	Consommation, prix du m ³ d'eau	0,80 €	06/12/2024	DE_2024_065
Assainissement	Tarif assainissement	0,70 € / m ³ d'eau consommée	12/12/2025	DE_2025_105
Salle des fêtes	Location pour les personnes qui possèdent un bâti (caution 1000 €)	130,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_046
	Location pour les personnes de l'extérieur (caution 1000 €)	150,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_046
	Caution location salle des fêtes pour les particuliers	1 000,00 €	04/06/2021	DE_2021_046
	Caution location salle des fêtes pour les associations	300,00 €	04/06/2021	DE_2021_046
Locations diverses	Location de la vaisselle	25,00 € / 50 couverts	15/05/2015	DE_2015_071
	Remplacement d'un verre	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une assiette	5,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'un couvert	1,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une carafe	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une tasse avec soucoupe	3,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Location de la friteuse (caution 200 €)	10,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_047
Gîte	Location de la machine hot-dog (caution 200 €)	10,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_047
	Nuitée sans chauffage (hors taxe de séjour)	14,00 €	24/10/2025	DE_2025_090
	Nuitée avec chauffage (hors taxe de séjour)	17,00 €	24/10/2025	DE_2025_090
Camping	Nuitée de la chambre PMR (avec ou sans chauffage)	28,00 €	24/10/2025	DE_2025_090
	Forfait 1 ou 2 personnes + véhicule + emplacement (caravane ou tente)	7,50 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Forfait 1 ou 2 personnes + emplacement (tente)	5,50 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Forfait véhicule aménagé 1 ou 2 personnes (camping-car, van...) sans électricité	10,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Personne supplémentaire (au-dessus de 2 ans et à partir de 7 ans)	2,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Enfant (moins de 7 ans)	0,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Branchemet électrique	3,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Garage mort sans électricité	2,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Garage mort avec électricité	3,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Jeton pour machine à laver	3,50 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
Pesage	Animaux (obligatoirement tenus en laisse)	0,00 € / jour	24/10/2025	DE_2025_090
	Pesage grande bascule	6,00 €	14/04/2017	DE_2017_057
	Bascule pèse-bétail : tarif unitaire pour le pesage du bétail	1,20 €	28/01/2022	DE_2022_007
Tennis	Bascule pèse-bétail : tarif unitaire pour le stockage éventuel du bétail	0,60 €	28/01/2022	DE_2022_007
	Carte annuelle	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058
Matériel d'élagage	Location du tracteur avec épingleuse et chauffeur pour travaux d'élagage des forêts sectionnées situées sur la Commune.	60,00 € / heure	16/10/2015	DE_2015_125
Déneigement pour les communes environnantes	Poussoir avec étrave et chauffeur	80,00 € / heure	17/11/2017	DE_2017_141
	Tracteur avec fraise et chauffeur	100,00 € / heure	17/11/2017	DE_2017_141
Déneigement des chemins privés	A la demande (demande formulée par l'intéressé pour chaque passage)	50,00 €	17/11/2017	DE_2017_131
	Forfait annuel en fonction de la longueur du chemin en mètre (L)	200 € + 1,25 € x L	17/11/2017	DE_2017_131

Le déneigement des chemins privés à la demande (hors convention pour forfait annuel) n'est en aucun cas obligatoire. Le déneigement pourra éventuellement se faire que si l'employé municipal a fini, pendant son temps de travail, le déneigement de l'ensemble des chemins communaux, des chemins privés qui ont fait l'objet de convention pour forfait annuel et après le déneigement des espaces publics.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° DE_2017_131 du 17/11/2017, certaines conditions ont été mises en place à savoir :

- Les chemins concernés devront être goudronnés,
- La Commune de Saint-Genès-Champespe se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation sur la chaussée et les abords du chemin,
- Le balisage des chemins concernés doit être fait par l'intéressé et à ses frais. Cela impose la mise en place de piquets de 1m50 visibles.

Les propriétaires des chemins privés ne doivent avoir aucune dette envers la commune quelque soit la nature.